



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2019-003

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2019

Sommaire

DDT Hautes-Pyrenees

65-2018-12-27-021 - Arrêté d'habilitation informatique et de subdélégation dans l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire (9 pages)	Page 3
65-2018-12-27-019 - Arrêté portant application de l'arrêté n° 65-2018-12-10-009 portant délégation de signature à M. Jean-Luc Sagnard , DDT (administration générale) (2 pages)	Page 13
65-2018-12-27-020 - Arrêté portant application de l'arrêté n° 65-2018-12-10-010 portant délégation de signature à M. Jean-Luc Sagnard, DDT (ordonnancement secondaire) (4 pages)	Page 16
65-2018-12-28-005 - Arrêté portant désignation des membres du comité technique de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées (2 pages)	Page 21

DDT Hautes-Pyrenees

65-2018-12-27-021

Arrêté d'habilitation informatique et de subdélégation dans
l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

*Arrêté d'habilitation informatique et de subdélégation dans l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire*



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DES HAUTES-PYRÉNÉES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° :

**d'habilitation informatique pour la saisie et de
subdélégation pour la validation informatique dans
l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire**

**Le Directeur Départemental
des Territoires**

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2018-12-10-010 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Luc SAGNARD, directeur départemental des territoires des Hautes- Pyrénées en matière d'ordonnancement secondaire;

Sur proposition du directeur adjoint;

ARRÊTE

Article 1 : Les personnes nommément désignées à l'annexe 1 sont habilitées informatiquement, sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles du contrôle interne comptable pour les actes initiés dans le progiciel Chorus :

- Chorus : Consultation
- Chorus budgétaire : Validation

Article 2 : Les personnes nommément désignées à l'annexe 2 sont habilitées informatiquement, sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles du contrôle interne comptable pour les actes initiés dans le progiciel interfacé avec Chorus formulaires :

- demande d'achat – Saisie et Validation
- demande de subvention – Saisie et Validation
- constatation du service fait – Saisie et Validation

Article 3 : Les personnes nommément désignées à l'annexe 3 sont habilitées informatiquement, sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles du contrôle interne comptable pour les actes initiés dans le progiciel métier interfacé avec Chorus GALION :

- demande de subvention – Saisie et Validation
- constatation du service fait – Saisie et Validation

Article 4 : Les personnes nommément désignées à l'annexe 3 sont habilitées informatiquement, sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles du contrôle interne comptable pour les actes initiés dans le progiciel métier interfacé avec Chorus ADS 2007:

- Saisie et Validation

Article 5 : Tous les agents de la DDT sont autorisés à saisir les ordres de mission et les états de frais dans Chorus DT .

Les agents désignés comme " valideur hiérarchique " (VH1) (annexe 5) sont habilités à valider les ordres de mission et les états de frais de déplacement dans Chorus DT .

Les agents désignés comme " gestionnaire valideur " pour les ordres de mission, pour les états de frais et la gestion des factures (annexe 5) sont habilités informatiquement à valider les ordres de mission et les états de frais.

Les agents désignés comme "responsable du budget local" (annexe 5) sont habilités informatiquement à la validation du budget dans Chorus DT, sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles du contrôle interne comptable.

Article 6 : Les personnes nommément désignées ci-après sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles sur le budget opérationnel du programme 333, 217 et des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

- M. Marcel PEYROU, pour un montant maximum annuel de 7 000 €

Article 7 : le présent arrêté est exécutoire à compter de la date de sa signature.

Article 8 : M. le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques du Tarn, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées et M. le Directeur Régional des Finances Publiques de Haute-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le 27 DEC. 2018

Le Directeur Départemental
des Territoires

Jean-Luc SAGNARD



Annexe 1

HABILITATION CHORUS INFORMATIQUE

Licence Chorus – Consultation

Prénom	Nom	Fonction
Marie-Claire	ANDRY	SEREF / cheffe du pôle budgétaro-comptable
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management
Marcel	PEYROU	SG - BRMF / responsable de la logistique
Roselyne	DUGUE	SEREF / gestionnaire comptable
Véronique	MOUNIC	SEREF / assistante de gestion

Licence Chorus budgétaire – Validation

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Françoise	GOULLIER	SG - BRMF / gestionnaire comptable

Annexe 2

HABILITATION CHORUS FORMULAIRES

Chorus formulaires - Demande d'achat - Saisie

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Françoise	GOULLIER	SG / gestionnaire comptable
Marie-Claire	ANDRY	SEREF / cheffe du pôle budgétaro-comptable
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management
Marcel	PEYROU	SG / responsable de la logistique
Bruno	COUTIN	SUFL / assistant technique logement public et privé
Christiane	FERNANDEZ	SERCAD / assistante d'études risques
Roselyne	DUGUE	SEREF / gestionnaire comptable
Véronique	MOUNIC	SEREF / assistante de gestion
Claudine	LACABANNE	SUFL / responsable financement public et rapports locatifs

Chorus formulaires - Demande d'achat - Validation

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Marie-Claire	ANDRY	SEREF / cheffe du pôle budgétaro-comptable
Cécile	URRICARIET	SG / Conseiller gestion management

Chorus formulaires - Demande de subvention – Saisie

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Marie-Claire	ANDRY	SEREF / cheffe du pôle budgétaro-comptable
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management
Bruno	COUTIN	SUFL / assistant technique logement public et privé
Christiane	FERNANDEZ	SERCAD / assistante d'études risques
Roselyne	DUGUE	SEREF/ gestionnaire comptable
Claudine	LACABANNE	SUFL / responsable financement public et rapports locatifs

Chorus formulaires - Demande de subvention – Validation

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Marie-Claire	ANDRY	SEREF/ cheffe du pôle budgétaro-comptable
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management

Chorus formulaires – Constatation de service fait – Saisie

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Françoise	GOULLIER	SG / gestionnaire comptable
Marie-Claire	ANDRY	SEREF /cheffe du pôle budgétaro-comptable
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management
Marcel	PEYROU	SG / chargé de la logistique
Bruno	COUTIN	SUFL / assistant technique logement public et privé
Christiane	FERNANDEZ	SERCAD / assistante d'études risques
Roselyne	DUGUE	SEREF/ gestionnaire comptable
Véronique	MOUNIC	SEREF/ assistante de gestion
Claudine	LACABANNE	SUFL / responsable financement public et rapports locatifs

Chorus formulaires – Constatation de service fait – Validation

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Marie-Claire	ANDRY	SEREF / cheffe du pôle budgétaro-comptable
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management

Annexe 3

HABILITATION INFORMATIQUE GALION

Demande de subvention - Saisie

Prénom	Nom	Fonction
Marc	LACASSAGNE	SUFL / chargé d'affaires logement public
Bruno	COUTIN	SUFL / assistant technique logement public et privé

Demande de subvention - Validation

Prénom	Nom	Fonction
Alex	BOUARD	SUFL / chef du bureau logement

Constatation de service fait- Saisie

Prénom	Nom	Fonction
Claudine	LACABANNE	SUFL / responsable financement public et rapports locatifs
Bruno	COUTIN	SUFL / assistant technique logement public et privé

Constatation de service fait - Validation

Prénom	Nom	Fonction
Alex	BOUARD	SUFL / chef du bureau logement

Annexe 4

HABILITATION INFORMATIQUE ADS 2007

ADS 2007 – Saisie

Prénom	Nom	Fonction
Jean-Jacques	DARSAUT	SUFL/ responsable pôle ADS
Christophe	DARTIGEAS	SUFL/ responsable pôle fiscalité
Annie	DARRE	SUFL / instructeur fiscalité
Jean-Michel	BRUNET	SUFL / instructeur ADS / fiscalité ADS
Patricia	PREVOST	SUFL / instructeur ADS / fiscalité ADS

ADS 2007 - Validation

Prénom	Nom	Fonction
Jean-Jacques	DARSAUT	SUFL/ responsable pôle ADS
Christophe	DARTIGEAS	SUFL/ responsable pôle fiscalité

Annexe 5

HABILITATION INFORMATIQUE CHORUS DT

Chorus DT – Validation hiérarchique (VH1) des ordres de mission et des états de frais

Prénom	Nom	Fonction
Jean- Luc	SAGNARD	directeur
Joël	FRAYSSE	directeur adjoint
Christiane	COUSSAN	secrétaire générale
Pascal	HAURINE	chef du SERCAD
Michel	SOUBIES	adjoint au chef du SERCAD
Franck	BOCHER	chef du SUFL
Nicolas	VERNAY	adjoint au chef du SUFL
Claude	OSDOIT	délégué territorial sud
Marc	FILY	délégué territorial nord
Marc	NONON	chef du SEAR
Christian	GOULLET	SEAR/ chef du bureau des structures et exploitations

Chorus DT – Service gestionnaire pour les ordres de mission

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Françoise	GOULLIER	SG / gestionnaire comptable
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management

Chorus DT – Service gestionnaire valideur pour les états de frais

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management

Chorus DT – Service gestionnaire factures

Prénom	Nom	Fonction
Françoise	GOULLIER	SG / gestionnaire comptable
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières

Chorus DT – Suivi du budget local – Responsable du budget local - Validation

Prénom	Nom	Fonction
Michèle	DARRE	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières
Cécile	URRICARIET	SG / conseiller gestion management
Françoise	GOULLIER	SG / gestionnaire comptable

DDT Hautes-Pyrenees

65-2018-12-27-019

Arrêté portant application de l'arrêté n° 65-2018-12-10-009
portant délégation de signature à M. Jean-Luc Sagnard ,

DDT (administration générale)

Arrêté de subdélégation DDT 65 (administration générale)



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES
HAUTES-PYRÉNÉES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° :

**portant application de l'arrêté n° 65-2018-12-10-009
portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Luc SAGNARD,
Directeur Départemental des Territoires
des Hautes-Pyrénées
(administration générale)**

**Le Directeur départemental
des territoires**

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2018-12-10-009 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Luc Sagnard, directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées en matière d'administration générale;

Sur proposition de M. le directeur adjoint ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Sagnard, directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées, la délégation de signature qui lui est conférée par la délégation de signature n° 65-2018-11-27-001 du 27 novembre 2018 sera exercée :

- par Monsieur Joël Fraysse, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur adjoint ;
- par le cadre d'astreinte (liste nominative ci-après des agents qui assurent les astreintes à la DDT 65) pendant la période où il assure l'astreinte :
 - . M. Franck Bocher, ICPEF, chef du service urbanisme, foncier, logement ;
 - . Mme Lydie Faure, ICTPE, chargée de mission développement durable et transition écologique ;
 - . M. Marc Fily, IDAE, délégué territorial nord ;
 - . M. Pascal Haurine, IDTPE, chef du service énergie, risque, conseil en aménagement durable ;
 - . M. Marc Nonon, IDAE, chef du service économie agricole et rurale ;
 - . M. Claude Osdoit, ICTPE, délégué territorial sud et chef du service ressource en eau et forêt par intérim ;
 - . M. Michel Soubies, IDTPE, adjoint au chef du service énergie, risque, conseil en aménagement durable ;

- . M. Xavier Roger ITPE, chef du bureau risques naturels au service énergie, risque, conseil en aménagement durable ;
- . M. Nicolas Vernay. APAE, adjoint au chef du service urbanisme, foncier, logement.

Article 2 : Le directeur départemental des territoires est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le 27 DEC. 2018

Le Directeur Départemental
des Territoires

Jean-Luc SAGNARD

DDT Hautes-Pyrenees

65-2018-12-27-020

Arrêté portant application de l'arrêté n° 65-2018-12-10-010
portant délégation de signature à M. Jean-Luc Sagnard,

DDT (ordonnancement secondaire)

Arrêté de subdélégation DDT (ordonnancement secondaire)



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

ARRETE N° :

SECRETARIAT GENERAL

**portant application de l'arrêté
n° 65-2018-12-10-010
portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Luc SAGNARD,
Directeur Départemental des Territoires
des Hautes-Pyrénées
(ordonnancement secondaire)**

**Le Directeur Départemental
des Territoires**

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2018-12-10-010 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Luc SAGNARD, directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées en matière d'ordonnancement secondaire;

Sur proposition du directeur adjoint;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Joël FRAYSSE, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires adjoint, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc SAGNARD, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, directeur départemental des territoires, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'Etat imputées sur les budgets suivants :

- programme 113 "paysages, eau et biodiversité" ;
- programme 135 "urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" ;
- programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" ;
- programme 181 "prévention des risques" ;
- programme 203 "infrastructures et services de transport" ;

- programme 207 "sécurité et éducation routières" ;
 - Action 1 : Observation, prospective, réglementation et soutien au programme
 - Action 2 : Démarches interministérielles et communication
 - Action 3 : Éducation routière
- programme 215 "conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" ;
- programme 217 "conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables" ;
- programme 333 "moyens mutualisés des administrations déconcentrées" ;
 - Action 1 : "fonctionnement courant des DDI",
 - Action 2 : "loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées".
- programme 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'état" ;

La présente subdélégation s'étend également à toute opération relevant de la compétence de l'ordonnateur secondaire en matière de gestion de prévention des risques naturels majeurs (compte n° 461-9400000).

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service gestionnaires fonctionnels des budgets opérationnels de programme pour le compte du responsable d'unité opérationnel ou à leur intérimaire :

- M.Franck BOCHER, chef du service urbanisme foncier logement" pour le BOP 135 ;
- M.Pascal HAURINE, chef du service énergie, risques, conseil en aménagement durable pour les BOP 207, 181 et compte n° 461-9400000 (fonds de prévention des risques naturels majeurs)
- M.Claude OSDOIT, délégué territorial sud, chef du service environnement, ressources en eau et forêt par intérim sur les BOP 149 et 113 ;
- M. Marc NONON, chef du service économie agricole et rurale" pour le BOP 149 ;

ainsi qu'à Mme Christiane COUSSAN, secrétaire générale pour les BOP 203, 215, 217, 333 et 723.

à l'effet de signer tous les documents relatifs d'une part à l'engagement et au service fait des dépenses de l'Etat, et d'autre part à la liquidation et à la demande d'émission de titre de recettes de l'Etat établis dans le cadre de leurs attributions et compétences dans la limite de 50 000 € HT.

Subdélégation de signature est accordée en cas d'absence ou d'empêchement de :

- M. Pascal HAURINE à M. Michel SOUBIES, adjoint au chef du service énergie, risques, conseil en aménagement durable ;
- M. Franck BOCHER à M. Nicolas VERNAY, chef adjoint du service urbanisme foncier logement ;
- M. Claude OSDOIT à M. Benoît LISCH, chef du bureau qualité de l'eau ;
- M. Marc NONON à Mme Corinne PUYO, cheffe du bureau politique agricole et coordination des contrôles.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de bureaux désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous les documents relatifs à l'engagement et au service fait des dépenses de l'Etat :

Nom - Prénom	Fonction - affectation	BOP	Montant
Mme NOIRJEAN Aline	SERCAD / déléguée au permis de conduire et sécurité routière	207	3 000 €
Mme SABATIER Marie-Bénédicte	SERCAD / cheffe du bureau sécurité routière, transports, déplacements, défense	207	3 000 €
M. ROGER Xavier	SERCAD / chef du bureau risques naturels et technologiques	181 Compte n° 461-9400000 (Fonds de prévention des risques naturels majeurs)	7 500 € 3 000 €

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer tous les documents relatifs d'une part à l'engagement et au service fait des dépenses de l'Etat, et d'autre part à la liquidation et à la demande d'émission de titre de recettes de l'Etat établis dans le cadre de leurs attributions et compétences :

Nom - Prénom	Fonction - affectation	BOP	Montant
Mme DARRE Michèle	SG / cheffe du bureau des ressources matérielles et financières	203 215 217 333	15 000,00 €
Mme URRICARIET Cécile	SG / conseiller gestion management	203 215 217 333	15 000,00 €
M. PEYROU Marcel	SG / responsable de la logistique	203 215 217 333	1 500 €

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 30 novembre 2018.

Article 6 : M. le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques du Tarn et M. le Directeur Régional des Finances Publiques de Haute-Garonne ont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le **27 DEC. 2018**

Le directeur départemental
des territoires

Jean-Luc SAGNARD



DDT Hautes-Pyrenees

65-2018-12-28-005

Arrêté portant désignation des membres du comité
technique de la Direction Départementale des Territoires
des Hautes-Pyrénées

*Arrêté portant désignation des membres du comité technique de la Direction Départementale des
Territoires des Hautes-Pyrénées*



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

**Arrêté n° du portant
désignation des membres du comité technique de la direction
départementale des territoires des Hautes-Pyrénées**

Le directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 relatif au comité technique de la direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées

- Monsieur SAGNARD Jean-Luc, directeur départemental, président ;
- Mme COUSSAN Christiane, secrétaire générale.

Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité technique de la direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
Mme PICAUT Françoise, syndicat UNSA	Mme RUEL Agnès, syndicat UNSA
M. NOTE Philippe, syndicat UNSA	M. BACHARD Vincent, syndicat UNSA
M. ROGER Xavier, syndicat FO	Mme CARTAILLAC Marie-Claude, syndicat FO
Mme PUYO Corinne, syndicat FO	M. MARTINET Régis, syndicat FO
M. BRIOL Guillaume, liste unitaire CGT-FSU	Mme MOUNIC Véronique, liste unitaire CGT-FSU

Article 3

L'arrêté du 16 mars 2018 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées est abrogé.

Fait à Tarbes, le **28 DEC. 2018**

Le directeur départemental,

Le Directeur Départemental
des Territoires

Jean-Luc Sagnard